

Fédération SUD Éducation
31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
Tél. : 01 58 39 30 12 fede@sudeducation.org
www.sudeducation.org



Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,

Paris, le 27 janvier 2023,

Monsieur le Ministre,

Le décret n° 2022-1534 du 8 décembre 2022 modifiant le décret n° 2015-1087 du 28 août 2015 portant régime indemnitaire spécifique en faveur des personnels exerçant dans les écoles ou établissements relevant des programmes « Réseau d'éducation prioritaire renforcé » et « Réseau d'éducation prioritaire » prévoit le versement de l'indemnité REP/REP+ aux personnels AED et AESH exerçant en éducation prioritaire à compter du 1er janvier 2023.

Il s'avère qu'aucun·e AED et AESH exerçant en éducation prioritaire n'a reçu l'indemnité sur la paye du mois de janvier.

Plusieurs directions académiques ont informé les syndicats SUD éducation locaux n'avoir reçu aucune consigne de votre part quant à ce versement.

Cette situation est inadmissible et s'inscrit dans la continuité du mépris à l'œuvre au ministère envers ces personnels déjà maltraité·es et sous-payé·es.

Le Conseil d'État a jugé le 12 avril dernier que le non versement de cette indemnité constituait une rupture d'égalité. Cela ne saurait durer plus longtemps ; à l'heure actuelle, c'est le cadre réglementaire qui s'en trouve bafoué.

Nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le versement de l'indemnité soit effectif sur la paye de février, avec le rattrapage du mois de janvier.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez croire, Madame, Messieurs, en notre profond attachement au service public d'éducation.